





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-58**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150986-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association Atelier pour l'Environnement d'Aix en Provence et du Pays d'Aix – CPIE a pour objet : « de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Elle a pour mission permanente de favoriser la promotion d'actions sociales, éducatives ou culturelles et de coordonner, par une étude en commun des problèmes, les actions des différents intervenants dans les domaines précités.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- La protection de l'environnement, notamment des sites sensibles et boisés, ainsi que du patrimoine historique et urbain ;
- Les politiques d'aménagement, d'urbanisme et des transports sur le territoire du Pays d'Aix ;
- L'action en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques ;
- La lutte contre les nuisances, notamment pollution de l'eau, de l'air et des déchets ;
- L'éducation à l'environnement, information et sensibilisation du public. »

Conformément à son objet social, l'Association met en œuvre différents projets sur notre commune. La ville apporte son soutien financier à cette association dont les objectifs sont

contractualisés au titre d'une convention pluriannuelle 2017-2019 adoptée lors du Conseil Municipal du 3 février 2017 (délibération n° DL.2017-31).

Au sein de cette convention pluriannuelle, est précisé à l'article IV « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE » qu'un montant annuel de 60 000 euros est versé pour 2017 à titre de subvention de fonctionnement et que pour les exercices 2018 et 2019 un montant équivalent sera proposé, la règle de l'annualité budgétaire conduisant cependant la ville à délibérer chaque année.

Pour 2019, l'association a sollicité une subvention de 60 000 € (Soixante mille euros) et il est proposé que les objectifs fixés demeurent inchangés et soient poursuivis, tels que définis dans la convention pluriannuelle (délibération n° DL.2017-31 du 3 février 2017).

En conséquence, et au vu de la demande de subvention déposée et du programme retenu, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au titre de l'année 2019 une subvention d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros) à l'association Atelier de l'environnement d'Aix en Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement.
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget 2019 sur la ligne de crédit 832-6574-928 (ASTRE 2294) dont les disponibilités sont suffisantes.

DL.2019-58 - ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET
DU PAYS D'AIX CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019 -

Présents et représentés	: 51
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Philippe DE SAINTDO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»